

COMMUNE DE



Prescription
révision allégée n°1
et modification n°2
du PLU

Par délibération en date du 7 janvier 2021, le conseil municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN a décidé de prescrire :

- La révision « allégée » n°1 du PLU portant sur l'extension du secteur 1AUg en vue de l'aménagement d'une zone d'activité aéronautique.
- La modification n°2 du PLU portant sur la réduction de la zone 2AUa située « Chez Les Roux », ainsi que des adaptations du règlement des articles UG5, UG6, 1AU5 et 1AU6.

Cette délibération est consultable en mairie pendant un mois.